



Hérin, le 04 Janvier 2021

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N ° 2021- 0001 PORTANT
SUR L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT
SUR LE PARKING ET TROTTOIR DE LA RUE
EMILE ZOLA**

Nous, Maire de la commune de HÉRIN,

Vu le code de la route ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'Entreprise Malaquin va procéder à des travaux de balayage de voirie pour le compte de la Commune ;

Qu'il convient de régler le stationnement au parking situé Rue Emile Zola (entre le n° 2 et 36) afin qu'il puisse être nettoyé.

A R R Ê T O N S

Article 1 : Le JEUDI 28 Janvier 2021 de 7 heures et jusqu'au passage de la balayeuse, le stationnement de tous véhicules sera interdit sur le parking côté pair de la Rue Emile Zola du n° 2 au n° 36.

Article 2 : Le présent arrêté sera apposé sur le site ainsi qu'une signalisation du chantier conforme à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Les riverains prendront toutes dispositions pour retirer leur véhicule avant le démarrage des travaux.

Article 4 : Les contrevenants aux présentes dispositions seront constatés et sanctionnés conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Police à l'Echelon exceptionnel ;
- Monsieur le Responsable de l'Arrondissement Routier de Valenciennes ;
- Monsieur le Directeur de la Société MALAQUIN, Route de Lille 59230 Rosult ;
- Les Riverains de la Rue Emile Zola ;
- Le Service Collecte de la SIAVED, 2 Bis Rue de Lourches – 59282 DOUCHY LES MINES ;
- Monsieur le Responsable du Service Lutte contre l'Incendie ;
- Monsieur le responsable des Services Techniques Municipaux.

Le DGS

Le Maire,

Jean-Paul COMYN

